



Ville de Bernay
Délibération : 02
Conseil du 6 Février 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6 FEVRIER 2020-

Délibération n° 02-2020

Rapporteur : Monsieur Pascal FROIDMONT

L'an deux mille vingt, le jeudi six février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Hugues BONAMY, maire.

Présents : Jean-Hugues BONAMY, Julie BLOTIERRE, André SOURDON, Sandrine VANDERHOEVEN, Ludovic BENMOKHTAR, Pascal FROIDMONT, Annie TURPIN, Christopher SANDIN, Josiane ANGOT, Pierre BEAUTIER, Béatrice LEMOINE, Géraldine CISAR, Dominique DOUVNOUS, Vincent SCHLOESING, Philippe LEMBLE, Cathy BRICOUT, Elisabeth BLOT, Marie-Lyne VAGNER, Thierry JOSSÉ, Gérard GUÉNIER, Francis VIEZ, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : Nicole DAVID à Sandrine VANDERHOEVEN, Maryon AUMONT à Jean-Hugues BONAMY, Florence LE GAL à Marie-Lyne VAGNER.

Absents : Pierre BIBET, Julie CARMIGNAC, Olivier DAVION, Francine BENA, Dominique BÉTOURNÉ, Ingrid VARANGLE.

Excusé : Jean-Charles LEMOINE.

Date de la convocation : 31 janvier 2020.

Annie TURPIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Il est demandé aux membres de conseil Municipal d'adopter la révision et la création d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Les crédits de paiement seront inscrits dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

DÉLIBÉRATION :

- Vu** les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°97-175 du 20 février 1997,
- Vu** la délibération 66-2019 en date du 23 septembre 2019,
- Vu** la programmation pluriannuelle d'investissement,
- Vu** les crédits votés au budget 2020,
- Vu** l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 4 février 2020,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

(Abstentions : *Marie-Lyne VAGNER, Florence LE GAL par procuration donnée à Marie-Lyne VAGNER, Thierry JOSSÉ, Francis VIEZ, Gérard GUÉNIER, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH).*

- **D'ADOPTER** les autorisations de programme ainsi que les montants de crédits de paiement pour les prochains exercices budgétaires, comme mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Opérations	Autorisation de Programme	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de Paiement					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
1802 : LE MOULIN	3 300 000	34 573	300 000	500 000	1 300 000	1 165 427		
1805 : LE PIAF	1 200 000	9 384	200 000	350 000	450 000	190 616		
1804 : SALLE POLYVALENTE	2 100 000	29 065	200 000	500 000	700 000	670 935		
1906 : L'ABBAYE	3 500 000	0	200 000	100 000	500 000	900 000	900 000	900 000
1907 : POLE GARE	2 600 000	20 621	200 000	600 000	1 000 000	779 379		
1803 : RENOVATION ACCUEIL DE LOISIRS	630 000	16 116	330 000	283 884				
2002 : PARC URBAIN	600 000	0	350 000	250 000				

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'JH' followed by a horizontal line.

Jean-Hugues BONAMY